

Mardi 2 juin à 9 h 15

**COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT
ET DE L'ÉNERGIE**

(M. le Ministre Furlan)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur les conditions d'accès au logement dit à loyer d'équilibre

Jean-Luc CRUCKE sur la problématique des squats et des logements vides

Magali DOCK sur la domiciliation dans un logement étudiant

Jean-Luc CRUCKE sur la perception du tarif de prélèvement d'électricité concernant les propriétaires de panneaux photovoltaïques

Pierre-Yves JEHOLET sur le nouveau siège social d'ORES

Pierre-Yves JEHOLET sur le projet de centrale électrique de stockage Coo

Jean-Luc CRUCKE sur l'accord sur le "burden sharing"

Jenny BALTUS-MÖRES sur les informations au sujet des primes énergies

Georges-Louis BOUCHEZ sur le traitement des primes délivrées sous l'ancien et le nouveau système

Jean-Luc CRUCKE sur la biométhanisation en Wallonie

Georges-Louis BOUCHEZ sur l'entrée en bourse d'EDF Luminus

Jean-Luc CRUCKE sur l'actualisation du dossier de CapGemini

Jean-Luc CRUCKE sur les programmes mobilisateurs en énergie

Jean-Luc CRUCKE sur le pacte énergétique 2050

Jenny BALTUS-MÖRES sur les deux mesures phares en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Philippe KNAEPEN sur les surcoûts liés à la pollution des sols de la future caserne de Charleroi

Gilles MOUYARD sur l'avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) sur la réforme de la fonction consultative

Jean-Luc CRUCKE sur le rattachement des communes de Silly, Enghien et Lessines à la Wallonie Picarde

Georges-Louis BOUCHEZ sur la publicité des taxes communales sur le commerce

Carine LECOMTE sur les parcelles de dispersion dans les cimetières

CRUCKE Jean-Luc, sur les conditions d'accès au logement à loyer d'équilibre.

Certaines communes disposent de logements dits à loyer d'équilibre proposés aux locataires via une société de logement de service public. Malgré l'importante demande en matière de logement, il n'est pas toujours facile de trouver preneur, même quand ils sont neufs.

Et pour cause, ce sont les conditions d'accès à ces logements qui sont jugées très restrictives par l'ensemble des responsables de la filière locative.

En effet, l'article 44 §3 de l'AGW du 06 septembre 2007, récemment modifié, organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, stipule que le loyer annuel ne peut dépasser 25% des revenus du ménage.

Cette limite constitue un problème dans le cadre de la gestion rationnelle du patrimoine locatif public.

Partant du principe que le loyer annuel réclamé correspond à celui d'un logement moyen (5% du prix de revient), pour un logement de 170.000 euros TTC, il faudrait prévoir une location de 8500 euros, soit un loyer mensuel de 708 euros.

Avec la règle du plafond de 25%, le ménage souhaitant louer ce bien en loyer d'équilibre devrait bénéficier de revenus nets équivalents à 2832 euros, ce qui n'est souvent pas le cas pour les publics visés.

Le système n'est-il pas dans sa conception, c'est-à-dire au niveau des conditions d'accès, biaisé dès le départ ?

Comment peut-on s'assurer de la mise sur le marché de suffisamment de logements à loyer d'équilibre dans ces conditions et surtout de leur prise en location par des ménages pouvant supporter la charge du loyer ?

Ne convient-il pas d'adapter la règle du plafond de revenus ?

Les banques utilisent quant à elles la règle du tiers des revenus nets du ménage pour octroyer ou non un prêt hypothécaire.

Pareil seuil pourrait-il également être utilisé dans ce domaine, facilitant ainsi l'accès à la location ?

La Wallonie va-t-elle modifier les conditions d'accès à ces logements et, si oui, comment ?

La Wallonie va-t-elle assouplir sa réglementation en matière de logement à loyer d'équilibre ?

Jean-Luc Crucke, sur " La problématique des squats et des logements vides "

Expression du droit au logement pour les uns, symbole du droit de propriété pour les autres, l'occupation d'immeubles vides par des tiers non contractants fait régulièrement la une des journaux

Quelle est l'ampleur du phénomène en Wallonie ?

Quelle est la perception du Ministre et la politique suivie en la matière ? Comment le Ministre se positionne-t-il face à ces réalités de terrain ?

Quel est le signe de la législation et que prévoit-elle en cas d'occupation non autorisée? Existe-t-il un délai dans lequel un propriétaire se doit de réagir en cas d'occupation non conventionnelle de son bien?

Où en est le cadastre des immeubles vidés auquel sont astreintes toutes les communes wallonnes ? Quelles sont les communes qui respectent cette obligation et celles qui ne la respectent pas ? Quelle est l'importance du patrimoine immobilier vide en Wallonie ?

Comment les autorités communales peuvent-elles réagir face au phénomène du squat et celui des immeubles abandonnés ? Quelles sont les possibilités dont elles disposent et quelle est l'efficacité de celles-ci ?

N'est-il pas temps de trouver et légiférer sur des solutions structurelles à cet égard ?

Magali Dock, sur la domiciliation dans un logement étudiant.

Vous avez annoncé précédemment en commission que vous étiez en train de travailler sur l'élaboration d'une charte du logement étudiant de qualité. C'est dans ce contexte que je vous adresse cette question.

Comme vous le savez peut-être, les étudiants sont confrontés à de nombreuses difficultés concernant leur logement ; les prix sont en constante augmentation, la durée du bail n'est pas toujours optimale. La domiciliation pose également problème. En effet, c'est bien souvent très compliqué de pouvoir établir un kot comme domicile légal, voire parfois même interdit dans les logements proposés par les universités.

Les règles concernant la domiciliation peuvent varier en fonction des communes. Néanmoins, il est fréquent que l'indépendance financière de l'étudiant vis-à-vis de sa famille soit demandée, ce qui est rarement le cas. Hors, la domiciliation est parfois requise pour les étudiants belges vivant à l'étranger qui souhaitent poursuivre des études en Belgique en médecine ou dentisterie, par exemple, pour pouvoir bénéficier du statut de résident et ainsi avoir l'assurance d'obtenir une place.

Dans la future charte du logement étudiant, la domiciliation dans un logement étudiant en fera-t-elle partie ?

Des pistes de réflexion sont-elles étudiées ? Si oui, quelles sont-elles ?

Vous avez également évoqué une réflexion concernant le bail étudiant. Un certain nombre de communes demandent une taxe de seconde résidence, notamment pour le logement étudiant, ce qui représente une certaine somme, principalement pour les étudiants moins favorisés. Cette taxe fera-t-elle l'objet de modifications ?

Jean-Luc Crucke, sur "La perception du tarif de prélèvement sur les propriétaires de panneaux photovoltaïques"

Un contentieux oppose actuellement l'ASBL Touche pas à mes certificats verts (TPCV) à la Cwape concernant la perception d'un tarif de prélèvement d'électricité sur le réseau.

L'affaire est pendante devant la Cour d'Appel de Liège. Quel est l'état actuel de la procédure et l'échéancier annoncé ? Un jugement fut-il prononcé au premier degré ? Quel est-il ?

Quel est l'enjeu budgétaire du conflit et les conséquences tarifaires que pourrait induire l'issue de la procédure ?

Quelle est la position du Ministre dans le dossier ?

Pierre-Yves Jeholet sur le nouveau siège social d'ORES

Le 4 décembre 2014, le Gouvernement wallon subventionnait plusieurs bâtiments lauréats du concours wallons « constructions exemplaires » en matière d'énergie. Un budget de 2.415.900 euros était débloqué pour soutenir la confection de sept bâtiments. Parmi ceux-ci, le nouveau siège d'ORES à Gosselies recevait un subside de 1.393.000 euros.

Un article de presse daté du 21 mai 2015 annonce un changement d'option de la Ville de Charleroi en matière d'implantation de bureaux administratifs. Le projet d'ORES sur l'Aéropôle à Gosselies tomberait dès lors à l'eau au profit d'une implantation au centre-ville.

Monsieur le Ministre peut-il préciser si le subside octroyé en décembre dernier à ORES par le Gouvernement wallon est toujours d'actualité ?

Par ailleurs, le changement de politique de la Ville de Charleroi va engendrer une augmentation des coûts pour ORES. Ces coûts peuvent-ils être supportés via les tarifs d'ORES ? Quelle est la ligne de conduite de la CWaPE sur le sujet ?

Pierre-Yves Jeholet sur le projet de centrale électrique de stockage Coo 3

Le producteur Electrabel a récemment annoncé planifier un investissement de 600 millions d'euros en Wallonie concernant l'implantation d'une troisième unité sur le site de la centrale électrique de pompage-turbinage de Coo. Le projet « Coo 3 » viendrait conforter les deux unités existantes.

Ce projet est-il soutenu par le Gouvernement ? Dans l'affirmative, de quelle manière ? Quelles actions sont développées pour favoriser le développement d'un tel projet ?

Par ailleurs, le régulateur fédéral – la CREG – a souligné, dans son rapport daté du 23 avril 2015 que plusieurs entraves empêchaient l'éclosion de ce type de projets en Belgique. La CREG a d'ailleurs pointé plusieurs obstacles de nature régionale. Monsieur le Ministre peut-il préciser les réponses qu'apporte le Gouvernement face à constat de la CREG ? Souhaitez-vous y répondre ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

Jean-Luc Crucke, sur " L'accord sur le Burden-sharing"

Lors de sa dernière intervention sur le sujet, en commission, le Ministre indiquait que la Commission Nationale Climat (CNC) avait été chargée d'analyser les positions communiquées par chacune des entités fédérées et fédérale et de soumettre un projet d'accord politique sur la réparation.

Quelle est la suite réservée à ce dossier ? Le rapport de la CNC est-il connu ? Quel en est le contenu ?

Comment se positionne à présent le Ministre ?

Quel est l'échéancier défini ?

Un accord complet semble-t-il encore atteignable avant les congés d'été ?

Jenny Baltus-Möres, sur les informations au sujet des primes énergies

Depuis le 1^{er} avril 2015, les nouvelles réglementations pour les primes d'énergie sont opérationnelles. Malheureusement le site energie.wallonie.be n'est pas encore tout à fait mis à jour.

Sur le site on peut voir que les primes ne seront plus attribuées pour des nouvelles constructions mais seulement pour des rénovations d'immeubles qui sont habités depuis au moins vingt ans.

De plus, les administrations ont un délai de trois mois pour décider si une prime est octroyée ou non. Pouvez-vous me dire pourquoi ce délai est si important ? Ne pourrait-on pas le diminuer étant donné que les devis faits par les entrepreneurs ne sont valables que pour une durée relativement courte ce qui ne permet pas aux citoyens d'attendre autant de temps la réponse de l'administration ?

M. BOUCHEZ, sur « le traitement des primes délivrées sous l'ancien et le nouveau système »

L'Echo titrait le 15 mai dernier que « le paiement des primes énergie était en rade en Wallonie ». D'après le quotidien, 30.000 dossiers de primes, reçus avant avril 2015, doivent encore être traités par l'administration wallonne. Par conséquent, le report des nouveaux dossiers doit régulièrement être repoussé. Le personnel ne serait en outre pas suffisant pour combler les retards.

Alors qu'en moyenne l'administration reçoit en temps normal plus ou moins 24.000 demandes par an, elle en a reçu près de 14.600 entre le 15 novembre 2014 et le premier février 2015. En outre, 16.000 dossiers plus anciens doivent toujours être traités ce qui fait monter le retard de traitement à plus de 30.000 dossiers au total.

La presse annonce que le traitement des primes de l'ancien et du nouveau système sera opéré en parallèle en suivant la règle du « first in – first out ».

Des transferts de fonctionnaires sont-ils à prévoir pour renforcer les équipes ? Monsieur le Ministre peut-il faire toute la lumière sur l'évolution du traitement des primes délivrées sous l'ancien et le nouveau système ? Les chiffres parus dans la presse sont-ils corrects d'après les estimations de Monsieur le Ministre ? Le Gouvernement wallon parviendra-t-il à respecter le budget prévu initialement ou des révisions sont-elles envisageables à ce stade pour faire face à tous ses engagements vis-à-vis des citoyens en matière de primes ?

Jean-Luc Crucke, sur "La biomethanisation en Wallonie"

Contrairement à l'Allemagne et à la Flandre, le développement de la biomethanisation en Wallonie connaît certains retards et ne semble pas être privilégiée dans le mix énergétique

Le Ministre peut-il faire le point sur le développement de la filière ?

Quel est le potentiel d'énergie produit et quels sont les objectifs fixés ?

Quels sont les budgets investis sur de nouveaux projets en 2014 et 2015 ?

Les 26 dossiers de biomethanisation agricole récemment sélectionnés sont-ils en phase de concrétisation ?

Quelle est la politique du Ministre ?

M. BOUCHEZ, sur « l'entrée en bourse d'EDF Luminus »

Le conseil d'administration d'EDF Luminus a décidé d'introduire la société en bourse. Les représentants des actionnaires liés aux communes belges, qui détiennent 36,5% du capital de la société, ont voté contre car cela va à l'encontre du pacte des actionnaires. Les communes, étant donné la détérioration des perspectives dans le secteur énergétique, souhaitent exercer leur droit de sortie d'EDF Luminus.

Quelle est la position de Monsieur le Ministre sur cette introduction boursière ? Quelles conséquences financières pour les communes par rapport aux options de ventes qui semblaient pourtant bien avoir été négociées il y a peu ? Des actions en justice ont-elle déjà été lancées à ce stade ?

Jean-Luc Crucke, sur " L'actualisation du dossier de CapGemini "

En 2010, CapGemini remettait un rapport au gouvernement et fixait les objectifs du mix énergétique par filières

Une actualisation fut sollicitée par le présent gouvernement et le rapport final, après avoir suscité les réactions des intermédiaires, devait être remis pour avril 2014.

Le Ministre est-il à présent en possession du rapport et peut-il en communiquer un exemplaire au Parlement ?

Peut-il détailler les informations récoltées et les nouvelles politiques proposées ?

Quel est le mix énergétique avancé par filières ?

Jean-Luc Crucke, sur "Les programmes mobilisateurs en énergie"

Le précédent gouvernement a lancé 3 programmes mobilisateurs en énergie :

- ERable : 16 projets en efficacité énergétique et énergies renouvelables pour un investissement de 10 millions d'euros
- REliable : 2 projets en développement des Smart Grids pour un budget de 6,7 millions d'euros
- Energinsere : thématique du stockage de l'énergie pour une dépense de 10 millions d'euros

Le Ministre peut-il faire le point sur chacun des dossiers et sur les investissements opérés ?

Des résultats concrets ont-ils pu être dégagés? Lesquels ? Des applications nouvelles ont-elles été commercialisées ? Lesquelles ?

Quel est le suivi réservé aux dossiers ? Le Ministre peut-il le détailler ?

Quel est le retour sur investissement perçu par la Wallonie dans les projets financés ?

JL Crucke sur Le pacte énergétique 2050

La Ministre fédérale de l'énergie a proposé aux entités fédérées d'adhérer à un pacte énergétique.

Récemment le Ministre se plaignait de n'avoir pu prendre connaissance de ce projet que la veille d'une réunion fixée, entre entités, le 16 mars dernier et indiquait que ce document avait été soumis depuis, pour analyse, à son cabinet et à l'administration de la Wallonie.

Le Ministre est-il à présent en possession de cette analyse ? Quel en est le contenu ? Comment se positionne-t-il sur le dossier ?

Quels sont les éléments d'accord et de désaccord ?

Quelles sont les perspectives de travail et l'échéancier ?

Jenny Baltus-Möres, sur les deux mesures phares en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

À l'occasion de la matinée d'étude organisée le 6 mars dernier pour la Journée internationale des droits de la femme, le Gouvernement présentait le Gender Mainstreaming Wallon – « Plan Genres » pour lequel chaque ministre s'attellera à combattre les inégalités entre les hommes et les femmes dans leurs matières respectives en faisant un focus sur deux mesures phares.

C'est ainsi que vous avez décidé d'axer son choix sur :

- le soutien des formations des travailleurs(euses) titres-services ;
- l'encouragement de la participation des femmes et/ou hommes au sein de secteurs d'activités professionnelles où ils/elles sont sous représentés(ées).

Pourriez-vous dès lors m'informer des raisons pour lesquelles son choix fut porté sur ces deux politiques susmentionnées ? En d'autres mots, pourquoi celles-là et pas deux autres ?

Compte tenu de son choix quel est ou quels sont le ou les résultats qu'elle aimerait voir transparaître ? Quelles sont les améliorations qu'elle compte apporter ? Quel(s) objectif(s) aurait(ent) été fixé(s) ?

Quelle sera la mise en œuvre concrète de ces mesures ? Un budget spécifique sera-t-il créé afin d'assurer la réalisation de ces deux mesures ?

Philippe KNAEPEN, sur les surcoûts liés à la pollution des sols de la future caserne de Charleroi

La construction de la caserne devrait se faire sur 563 jours calendrier auxquels, et c'est LA surprise, on a été obligé d'ajouter 48 jours de plus en raison d'une pollution du sol découverte en cours de chantier. Une mise aux normes coûteuses a donc dû être réalisée.

Rappelons que l'investissement prévu initialement est de l'ordre de quelque 24 millions d'euros (HTVA), dont 7 millions sont apportés par la Région wallonne, mais les suppléments affluent et on en serait à ce jour à un total de 32 millions d'euros dont le volet « terres polluées » font l'objet d'un avenant au projet pour un montant évoluant au départ de 1.800.000 euros à 2.700.000 € aujourd'hui en ce qui concerne l'unique dépollution.

Des informations recueillies, il s'agirait d'un hélicoptère de la gendarmerie qui se serait posé à cet endroit suite à une avarie et qui aurait vidangé son réservoir sur place. Les terres ayant ensuite été lentement polluées par infiltration.

Monsieur le ministre peut-il me donner les précisions suivantes ;

- la Région wallonne, vendeuse du terrain, avait-elle effectué des rapports d'analyses préalables du sol avant la vente ?
- la région était-elle informée de cette pollution ?
- le montant du subside de la région sera-t-il revu proportionnellement au montant modifié des travaux ?
- quel est le risque pour que les communes membres de la zone de secours doivent assumer ce lourd supplément ? Pouvez-vous me dire quelles sont les communes qui devront prendre en charge cette dépollution ?
- quel est le risque éventuel de voir la Région wallonne se faire attaquer en vice caché pour de la vente de ce terrain ?
- quelle a été l'intervention de la Spaque dans ce dossier ?

Gilles Mouyard, sur « l'avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) sur le chantier de la réforme de la fonction consultative».

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement wallon a entrepris le chantier de la réforme de la fonction consultative. Fin mars vous avez reçu l'avis du Conseil économique et social de Wallonie. Le 21 avril dernier l'Union des villes et des communes de Wallonie se penchait à son tour sur ce dossier afin de faire connaître ses différentes revendications.

Dans ce dossier, l'Union des villes et des communes de Wallonie partage tout à fait la volonté du Gouvernement wallon de rationaliser et d'optimiser la fonction consultative en Région wallonne. Cependant elle souhaite attirer l'attention du Gouvernement wallon sur le fait que cette rationalisation ne pourra se faire au détriment « *de la relation tout à fait spécifique qui unit la Wallonie aux villes et communes* ».

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'Union des villes et des communes de Wallonie a formulé un avis, qui a été communiqué au Gouvernement wallon, et par lequel il revendique :

- Que soit maintenu la fonction consultative spécifique aux villes et communes. Etant donné que cette fonction consultative n'existe plus nulle part dans le paysage wallon, l'UVCW propose de jouer ce rôle,
- La préservation d'une représentation forte des pouvoirs locaux dans les pôles et les instances thématiques qui feront la fonction consultative de demain.
 - L'UVCW revendique plus particulièrement au minimum un tiers des mandats dans les différents pôles et instances, sauf en ce qui concerne le Conseil wallon du Logement où elle sollicite la moitié des mandats compte tenu du rôle joué par les pouvoirs locaux dans cette politique,
 - L'UVCW revendique que le pôle « environnement » soit scindé en trois pôles « ruralité », « eau » et « déchets »,
 - L'UVCW revendique le maintien du Conseil supérieur du Logement.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Quelle est votre position face aux revendications de l'Union des villes et des communes? Quelle est votre réponse officielle aux revendications exprimées par l'UVCW ? Quelle est votre analyse de l'avis rendu par le Conseil économique et social de Wallonie sur cette même problématique ? Où en est le Gouvernement dans son projet de réforme de la fonction consultative ? Comment comptez-vous rassurer les différents acteurs qui sont concernés par cette réforme ?

Jean-Luc Crucke, sur "Le rattachement des communes de Silly, Enghien et Lessines à la Wallonie Picarde"

La motivation des communes de Silly, Enghien et Lessines ne faiblit pas et les bourgmestres respectifs rappellent régulièrement leur volonté de changer d'arrondissement administratif pour intégrer le triple arrondissement Ath-Tournai-Mouscron.

Les communes du Hainaut occidental prennent également attitude et se déclarent disposées à accueillir les trois communes sollicitantes.

Le Ministre signalait, en novembre dernier, qu'il avait sollicité de son administration une étude complète sur le sujet.

Quelle est l'évolution du dossier ?

Le Ministre est-il à présent en possession de cette étude ? Quelles en sont les conclusions et quelles sont les pistes sur la table ?

Quelles sont les questions étudiées par l'administration ? Le Ministre peut-il en apporter le détail ?

Quel est l'échéancier ?

Une consultation populaire va-t-elle devoir être organisée pour que le dossier bouge ?

M. BOUCHEZ, sur « la publicité des taxes communales sur le commerce »

Une étude Belfius a révélé qu'en 2014 les taxes communales sur le commerce ont augmenté de 7,5 pour cent. La tendance se poursuit en 2015.

De nombreuses enseignes et commerçants se plaignent du manque d'informations par rapport à ces taxes. En effet, en Wallonie, les taxes communales sur le commerce paraissent sous forme de règlements-taxes par voie d'affichage papier. Alors que le portail des pouvoirs locaux permet la consultation en ligne des règlements-taxes de l'ensemble des communes wallonnes, n'y aurait-il pas lieu de faire la promotion de cet outil ?

En outre, bien que les communes jouissent de l'autonomie fiscale, de nouvelles taxes sur les emplacements de parking ne sont pas reprises dans la nomenclature des taxes communales de la circulaire budgétaire au moment où elles ont été publiées. Ces nouvelles taxes seront-elles introduites dans la circulaire de Monsieur le Ministre pour 2015 ?

Monsieur le Ministre a-t-il reçu certaines enseignes ou Comeos suite à la parution de cette étude ? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti ?

Carine Lecomte, sur les parcelles de dispersion dans les cimetières.

En raison du nombre de plus en plus restreint de places dans les cimetières et, eu égard aux difficultés de la mise à disposition des concessions en état d'abandon, la crémation apparaît comme une alternative intéressante pour les pouvoirs publics.

Elle est aussi bien moins onéreuse que l'inhumation, l'acquisition d'une concession n'étant pas obligatoire, d'autant moins lorsqu'il est prévu une dispersion des cendres sur une parcelle cinéraire.

L'article L1232-2. § 1^{er} du décret sur les funérailles et sépultures du 6 mars 2009 prévoit que « chaque commune dispose d'un cimetière traditionnel au moins. »

L'article L1232-2. § 3 du décret prévoit aussi que « tout cimetière traditionnel dispose d'une parcelle d'inhumation des urnes cinéraires, d'une parcelle de dispersion, d'un columbarium et d'un ossuaire. »

Dans certaines communes rurales, composées de villages éclatés, seul le cimetière principal de la commune est reconnu « cimetière traditionnel », doté par conséquent d'une parcelle de dispersion. Jugée trop éloignée de la résidence des familles des défunts, celles-ci préfèrent renoncer à ce mode de funérailles en dépit parfois de leurs convictions ou de la volonté de la personne décédée.

Sociologiquement, l'ensemble de la communauté d'un village entretient un lien particulier très fort à l'égard de son cimetière. Comme le dit très bien Marc-Alain Descamps : « Le cimetière est la représentation dédoublée du village. »

Monsieur le Ministre, la création de parcelles de dispersion dans chaque cimetière ne devrait pas grever le budget des communes, celles-ci pouvant décider de les aménager librement. Manifestement, elles répondent à une attente de nos citoyens.

Pourriez-vous les contraindre à ces aménagements ?